

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Autorisations de Programme / Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement
(AP-AE/CP) - Année 2024**

En application de l'article L2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des Autorisations de Programme (AP) et la section de Fonctionnement des Autorisations d'Engagement (AE).

Chaque Autorisation de Programme ou d'Engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant.

Les Autorisations de Programme ou d'Engagement (AP-AE) fixent le montant des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération d'investissement ou de fonctionnement.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ou mandatées dans l'exercice. Elles sont votées avec la délibération du budget primitif.

L'échéancier des Crédits de paiements (CP) des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) acté en Conseil Communautaire le 13 décembre 2022, les Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) sont décidées et modifiées par le Conseil Communautaire par une délibération distincte du vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'actualisation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) telles que annexées à la présente délibération pour le Budget Général, le Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et le Budget Prévention, Collecte et Traitement des déchets,
- **AUTORISE** le Président de signer tout acte juridique pour les opérations figurant dans les tableaux ci-joint à hauteur de l'Autorisation de Programme (AP) ou de l'Autorisation d'Engagement (AE), pour le Budget Général et le Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et le Budget Prévention, Collecte et Traitement des déchets.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 51
Pour : 49
Abstention : 2
Contre : 0

MAJORITÉ

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 058-200067916-20240411-2024_11_04_19-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance

